

RECAPITULATIF DES AIDES DEDIEES À LA MOBILITÉ

En Auvergne-Rhône-Alpes pour la filière Construction

Ensemble des aides



Préambule

Ce guide a été réalisé dans le but de dresser le panorama des principales aides existantes en Auvergne-Rhône-Alpes sur le sujet de la mobilité pour les entreprises.

Il résume les aides de l'Etat, de la Région, de collectivités locales ou d'autres organismes. Ce document est non exhaustif. Si une de ces aides vous intéressent, vous pouvez cliquer sur les liens indiqués pour en savoir plus.

Ce panorama a été actualisé en février 2024. Les conditions d'éligibilité aux aides ont pu évoluer depuis.

De manière générale, nous vous conseillons de prendre contact avec les personnes en charge des dispositifs afin de bénéficier de leur aide dans le montage des demandes.

Par ailleurs, les organisations professionnelles de la Construction demeurent à votre écoute sur ce sujet.

La CERC Auvergne-Rhône-Alpes

Sommaire

Aides à l'achat de véhicules VP, VUL, PL	3
Aides à l'investissement dans des stations	14
Dispositif d'accompagnement	17

Aide à l'achat de véhicules



La prime à la conversion

Objet :

Achat d'un véhicule neuf (VP, VUL, 2 roues) en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule

Eligibilité du vieux véhicule :

PTAC ≤3,5t Diesel immatriculé avant 2011 ou Essence avant 2006 (Crit'Air 3 ou +)

Eligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule neuf 100% électrique ou à hydrogène

Montant de la prime (pour les personnes morales) :

- VP : **1 500 €** pour un véhicule électrique ou hydrogène sous réserve d'un coût d'acquisition ≤ 47 000 €
- VUL : 40% du coût d'acquisition dans la limite de **4 000 €** (Classe 1), **6 000 €** (Classe 2), **8 000 €** (classe 3)

Détails :

VP : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesParticulier.html>

VUL : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesLegers.html>

Simulateur, FAQ, démarche et barème du montant de la prime



ROULONS PLUS PROPRE
Le plan climat en action



Le bonus écologique

Objet :

Aide financière pour acheter ou louer une voiture ou une camionnette électrique ou hydrogène

Eligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule neuf avec un taux d'émission de CO₂ inférieur ou égal à 0g/km ou champ vide

Liste des voitures éligibles ici : <https://score-environnemental-bonus.ademe.fr/>

Montant de la prime (pour les personnes morales) :

- VP électrique ou hydrogène : 0 € pour les personnes morales sous réserve d'un coût d'acquisition ≤ 47 000 €
- VUL électrique ou hydrogène : **3 000 €** dans la limite de 40 % du prix d'achat TTC

Détails :

VP : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesParticulier.html>

VUL : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesLegers.html>



Le bonus écologique - RETROFIT

Objet :

Aide financière pour transformer un véhicule à motorisation thermique en motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible hydrogène

Eligibilité du nouveau véhicule :

Date de facturation de l'installation du dispositif de conversion électrique \geq 01/06/2020

Montant de la prime (pour les personnes morales) :

- VP : **2 500 €**
- VUL : 40% du coût de transformation dans la limite de **4 000 €** (Classe 1), **6 000 €** (Classe 2), **8 000 €** (classe 3)

Détails :

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/accueilVehiculesRetrofit.html>



ROULONS PLUS PROPRE
Le plan climat en action



La surprime ZFE

Objet :

Majoration de la prime à la conversion dans les territoires soumis à une Zone de Faibles Emissions

Eligibilité du demandeur :

Personne morale avec un établissement situé dans une commune dont une partie du territoire est située au sein d'une Zone à Faibles Emissions. [Consulter la liste des communes](#) éligibles.

Eligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule électrique, hybride rechargeable ou « rétrofit » d'un véhicule (transformation d'un moteur thermique en un moteur électrique)

Montant de la surprime :

Lorsqu'une aide similaire est attribuée par une collectivité locale située dans cette ZFE-m, la surprime de **1 000 €** est augmentée du même montant que l'aide de la collectivité locale, dans la limite de **2 000 €**. Le bénéficiaire peut ainsi obtenir jusqu'à **3 000 €** de surprime.

Détails : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/faq.html>



ROULONS PLUS PROPRE
Le plan climat en action



ZFE - Aide à l'investissement de la Métropole du Grand Lyon



Objet :

Aide à l'achat d'un véhicule propre destiné au transport de marchandises

Eligibilité :

Micro-petites-moyennes entreprises (<250 personnes, CA<50M€) justifiant d'un siège social, d'un établissement ou d'une succursale sur le territoire de la Métropole de Lyon

Eligibilité du nouveau véhicule :

PL ou VUL neuf, d'occasion, ou de location longue durée (≥ 36 mois) GNV, électrique ou hydrogène

Triporteurs à assistance électrique

Jusqu'à 3 véhicules par entreprise (6 si le bénéficiaire est situé dans la ZFE)

Montant :

- Triporteur : **3 000 €** Electrique / **3 000 €** Mécanique
- VUL neuf et d'occasion : **5 000 €** Electrique / GNV / hydrogène
- Rétrofit VUL : **3 000 €** Electrique / GNV
- PL neuf et d'occasion : **10 000 €** Electrique / GNV ; **13 000 €** hydrogène
- Rétrofit PL : **6 000 €** Electrique / GNV
- Majoration pour la mise au rebut d'un véhicule : **1 000 €**
- Contrat vert (= Approvisionnement en gaz ou électricité d'origine renouvelable) : **1 000 €**

Détails : <https://zfe.grandlyon.com/professionnel/>



ZFE - Aide à l'investissement de Grenoble-Alpes-Métropole et du Pays Voironnais

Objet : Aide à l'achat d'un véhicule propre destiné au transport de marchandises

Éligibilité : micro-petites-moyennes entreprises (<250 personnes, CA<50M€) dont le siège, un établissement secondaire, ou une succursale est domicilié dans la métropole grenobloise.

Le Pays Voironnais a également mis en place une aide similaire pour les entreprises domiciliés (siège ou établissement) sur son territoire, avec des barèmes différents. Se renseigner auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère (aidevehicule@cma-isere.fr ou 04 76 70 82 46).

Éligibilité du nouveau véhicule :

PL ou VUL neuf, d'occasion, ou de location (longue durée, avec option d'achat) GNV, électrique, hydrogène, GPL, ou Rétrofit d'un VUL/PL vers une motorisation GPL, GNV ou électrique. Jusqu'à 5 véhicules par entreprise

Montant (avec mise au rebus d'un véhicule Crit'Air 5, 4 ou 3 ; voir le lien ci-dessous pour les montants sans mise au rebus) :

- Vélo cargo, triporteur, remorque (avec ou sans assistance électrique) : **3 000 €**
- VUL PTAC ≤2,5t : **4 000 €** GNV, GPL ; **3 000 €** électrique ; **5 000 €** hydrogène (non cumulable avec l'aide Zero Emission Valley)
- VUL PTAC >2,5t ≤7t : **8 500 €** GNV, GPL ; **6 000 €** électrique
- PL PTAC >7t : **15 000 €** GNV, Electrique
- Rétrofit VUL PTAC ≤2,5t : **4 000 €** GNV, **3 000 €** GPL ; **12 000 €** électrique
- Rétrofit VUL PTAC >2,5t ≤7t : **4 000 €** GNV, **3 000 €** GPL ; **12 000 €** électrique

Détails :

Pour Grenoble-Alpes-Métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/762-l-aide-a-l-achat-d-un-vehicule-faibles-emissions.htm>

Pour le Pays Voironnais : Se renseigner auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère (aidevehicule@cma-isere.fr ou 04 76 70 82 46)

Demande d'aide à réaliser en amont de l'achat du véhicule



PAYS
VOIRONNAIS



Fonds Air Véhicule - Aide à l'investissement de Saint-Etienne Métropole



Objet : Aide à l'achat d'un véhicule propre destiné au transport de marchandises en remplacement d'un vieux véhicule

Éligibilité : micro-petites-moyennes entreprises (<250 personnes) dont l'établissement est situé sur la métropole de Saint-Etienne.

Dossier à déposer en amont de la signature du bon de commande

Éligibilité du vieux véhicule : VUL ou PL CRIT'AIR 5, 4, 3 ou non classé

Éligibilité du nouveau véhicule : PL ou VUL neuf (location longue durée ou avec option d'achat éligible) GNV ou électrique (aides octroyées uniquement pour des véhicules effectuant plus de 10 000km/an)

Jusqu'à 5 véhicules par entreprise

Montant : Calculé à partir du surcoût constaté entre les prix catalogues du véhicule Electrique / GNV et son équivalent en diesel

- Fourgonnette électrique (CTTE <2,5t) : 45% du surcoût, plafond de **5 500 €** (PME) / 55% du surcoût, plafond de **7000 €** (TPE)
- Fourgonnette GNV (CTTE <2,5t) : 50% du surcoût, plafond de **1 500 €**
- Fourgonnette Rétrofit électrique : plafond d'aide de **16 000 €**
- Fourgon électrique (CTTE >2,5t) : 45% du surcoût, plafond de **13 000 €** (PME) / 55% du surcoût, plafond de **16 000 €** (TPE)
- Fourgon GNV (CTTE >2,5t) : 50% du surcoût, plafond de **10 000 €**
- Fourgon Rétrofit électrique : plafond d'aide de **16 000 €**
- PL électrique (CTTE >2,5t) : 45% du surcoût, plafond de **20 500 €** (PME) / 55% du surcoût, plafond de **25 000 €** (TPE)
- PL GNV (CTTE >2,5t) : 50% du surcoût, plafond de **15 000 €**
- PL Rétrofit électrique : plafond d'aide de **25 000 €**

Détails :

https://www.saint-etienne-metropole.fr/aide_vehicules_plan_air

Règlement : <https://fr.calameo.com/read/00054411388868656332f>



Fonds Air Véhicule – Clermont Auvergne Métropole

Objet : Aide à l'achat d'un véhicule propre destiné aux professionnels en remplacement d'un vieux véhicule, en évolution (rétrofit) ou pour l'acquisition de scooters électriques; vélos cargos, triporteurs, remorques vélo avec ou sans assistance électrique (AE)

Éligibilité : micro-petites-moyennes entreprises (<50 personnes) dont le siège social et l'activité est situé sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole

Éligibilité du vieux véhicule : VUL ou PL CRIT'AIR 5, 4, 3 ou non classé

Éligibilité du nouveau véhicule : PL ou VUL neuf (LLD ou LOA) pour un véhicule de vignette Crit'Air 0,1 ou 2

Dans la limite de 1 véhicule par entreprise

Dossier à déposer préalablement à tout commencement d'exécution du projet

Montant : Petit VUL inférieur à 3,5t, Grand VUL / Petit PL 3,5 à 7,5t : **3000 €** (achat ou rétrofit)

Détails :

<https://www.investinclermont.eu/attribution-dune-aide-aux-professionnels-pour-lacquisition-de-vehicules-a-faibles-emissions/>

Candidature : <http://www.investinclermont.eu/wp-content/uploads/2023/05/demande-de-subvention-vfe.odt>

Règlement : <https://www.investinclermont.eu/wp-content/uploads/2023/05/reglement-vfe.pdf>

+
clermont
auvergne
métropole



Suramortissement pour les véhicules lourds utilisant des énergies propres

Objet :

Les entreprises qui acquièrent un véhicule lourd, peuvent pratiquer une déduction exceptionnelle (dite "suramortissement") sur leur résultat imposable

Éligibilité : entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu

Ce dispositif, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2030.

Éligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule neuf de PTAC $\geq 2,6$ tonnes (gros VUL ou PL) acheté ou loué

GNV, électrique, hydrogène, carburant ED 95 (avec plus de 90 % d'alcool éthylique d'origine agricole), carburant B100 (100 % d'esters méthyliques d'acides gras) lorsque la motorisation du véhicule est conçue en vue d'un usage exclusif et irréversible de ce carburant.

Montant :

- PTAC $\geq 2,6$ et $< 3,5$ t : **20%**
- PTAC $\geq 3,5$ et < 16 t : **60%**
- PTAC ≥ 16 t : **40%**

Exemple : un camion GNV d'un PTAC de 16t acheté 100 000 euros pourra être amorti à hauteur de 140 000 euros (suramortissement de 40 %)

Détails : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043976889/2021-08-25



Aides Zero Emission Valley

Objet :

Aide à l'achat d'un véhicule hydrogène, afin de créer les conditions de viabilité d'une future station de distribution hydrogène avec un minimum de véhicules attachés à la station

Éligibilité :

Pour les véhicules s'avitillant sur une station du réseau Zéro Emission Valley, une subvention complémentaire de l'Union européenne est versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Garder le véhicule pour un minimum de 4 ans.

Parcourir au moins 15 000 km avec son véhicule.

Éligibilité du nouveau véhicule : VUL ou voiture particulière

Montant :

- **VP :** maximum 50 salariés / CA < 10 M€ : **19 800€**, <250 salariés / CA < 50 M€ : **16 200€**, grande entreprise : **12 600€**
- **VUL :** <50 salariés / CA < 10 M€ : **37 400€**, <250 salariés / CA < 50 M€ : **30 600€**, grande entreprise : **23 800€**

Détails :

Être identifié pour acquérir un véhicule hydrogène: <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/etre-identifie-pour-acquerir-un-vehicule-hydrogene-0>
Date limite de dépôt : **30/06/2024**

Être aidé pour acquérir un véhicule hydrogène: <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/acquerir-un-vehicule-hydrogene>
Date limite de dépôt : **31/12/2024**

Les demandes d'aide devront, impérativement, parvenir antérieurement à toute commande de véhicule.



Aide à l'investissement dans des stations



Programme Advenir de l'AVERE – Parking privé ouvert au public

Objet :

Programme d'aide à l'investissement pour l'installation de bornes de recharge ouvertes à tout public sur parking privé.

Eligibilité : Le demandeur doit être en relation avec un installateur dont les offres sont labellisées par le programme. La demande de prime est généralement réalisée par l'installateur directement. Le montant de la prime peut être versé soit au demandeur, soit à l'installateur selon les relations établies avec les deux parties.

Les points de recharge doivent être accessibles à tout public sans discrimination.

Montant :

- Coûts de fourniture et d'installation à hauteur de **30%** plafonné à un montant maximal par point de recharge en fonction de leur puissance (de 1 000 € HT à 2 700€ HT selon la puissance)

Détails : <https://advenir.mobi/borne-ouverte-au-public/>



Programme Advenir de l'AVERE - Point de recharge à destination de flottes de poids lourds

Objet :

Programme d'aide à l'investissement pour l'installation de bornes de recharge à destination de flottes de poids lourds

Éligibilité : Sont éligibles les 1 000 premiers points de recharge déployés par une entreprise privée ou une personne publique d'infrastructures de recharge à destination de véhicules poids lourds de catégorie N2 ou N3

Montant :

- Coûts de fourniture et d'installation à hauteur de **50%** plafonné à un montant maximal par point de recharge en fonction de leur puissance (de 2 200 € HT à 15 000€ HT selon la puissance)
- Pour les déploiements d'infrastructure de recharge supérieure à 500 kVA, le programme Advenir finance les projets de déploiement intégrés comprenant également les équipements électriques liés à ce type de puissances de recharge : demande de raccordement, transformateurs, modules de puissance, etc.

Détails : <https://advenir.mobi/borne-flottes-poids-lourds/>



Dispositif d'accompagnement



Conseil / Diagnostic mobilité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Lyon-Rhône

Objet :

Diagnostic avec un conseiller en Mobilité

Contenu :

Prestation de conseil par un expert spécialisé et indépendant :

- Prise de rendez-vous
- Préparation des documents préalables (cartes grises des véhicules, extrait du compte de résultat, relevé des compteurs kilométriques, etc.)
- Visite en entreprise et recensement des pratiques de mobilité
- Traitement et rendu du diagnostic avec préconisations
- Suivi à 1 an

Détails : <https://www.cma-lyon.fr/gerer/la-mobilite-artisanale>



Conseil / Diagnostic mobilité de Grenoble-Alpes-Métropole



Objet :

Accompagnement gratuit avec un expert pour conseiller dans le renouvellement de véhicules

Éligibilité : entreprises de moins de 250 salariés du territoire propriétaires de véhicules utilitaires légers ou de poids lourds

Contenu :

Prestation de conseil par un expert spécialisé et indépendant :

- Rendez-vous pour un diagnostic du parc de véhicules et des besoins de l'entreprise
- Une proposition de nouveaux types de véhicules faibles émissions ou de nouvelles solutions de mobilité adaptées à vos besoins
- Des simulations personnalisées de rentabilité économique du ou des véhicule(s) à l'achat et à l'usage sur plusieurs années, en prenant en compte les aides financières existantes

Détails : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/762-l-aide-a-l-achat-d-un-vehicule-faibles-emissions.htm>

Le Challenge Mobilité régional : Au travail j'y vais autrement !

Objet :

Sensibiliser sur l'impact environnemental des modes de déplacement et inciter aux changements de comportement de mobilité.

Cible : tous les employeurs de la région

Principe :

Proposer aux salariés de changer, le temps d'une journée, leurs habitudes de déplacement.

Détails : https://airattitude.fr/action_organisation/le-challenge-mobilite-regional-au-travail-jy-vais-autrement/



Autres exemples d'actions :
<https://airattitude.fr/actions-organisations/>

Programme Objectif CO²

Objet :

Démarche volontaire apportant des outils, une méthode et un accompagnement pour réduire les consommations de carburant et les émissions de gaz à effets de serre des Poids Lourds

Eligibilité : Transporteur routier de marchandises, entreprise disposant d'une flotte de véhicules routiers en compte propre

Contenu :

- Deux démarches complémentaires : une Charte de progrès et un Label de valorisation des entreprises les plus performantes ;
- Des outils opérationnels qui vous permettent de manière précise d'évaluer, piloter et réduire vos émissions de GES et de polluants atmosphériques
- Un accompagnement gratuit et complet par des chargés de mission régionaux pour vous guider dans votre démarche environnementale et dans votre engagement dans la Charte et/ou l'obtention du Label.

Détails : <http://www.objectifco2.fr/>



Certificat d'Economie d'Energie Transport



Objet :

Des Certificats d'Economies d'Energies, plus connus dans le cadre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments, existent aussi pour le transport, selon des opérations standards définies par l'Etat.

Contenu :

Ces opérations portent soit sur de l'équipement véhicule, soit sur des services. A titre d'exemple, on peut citer :

- Remplacement de véhicules par des véhicules neufs performants dans une flotte professionnelle
- Formation d'un chauffeur de transport à la conduite économe
- Station de gonflage des pneumatiques
- Suivi des consommations de carburants grâce à des cartes privatives
- Véhicules de transport de marchandises optimisé

...

Fonctionnement : Comme pour les CEE Bâtiment, ils demandent un montage de dossiers / une convention de partenariat reliant opérations éligibles, professionnels réalisant ces opérations et fournisseurs d'énergie demandeurs de CEE. Les professionnels du secteur du transport (concessionnaires, garages, distributeur d'énergies...) peuvent servir d'intermédiaire pour obtenir davantage de renseignements.

Détails : https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#scroll-nav__9



Document réalisé par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes, avec le concours...

...de ses membres de Droit et partenaire :



...de ses membres Adhérents :

AQC Lyon
AURA HLM
BTP Banque Lyon
CCI région Auvergne-Rhône-Alpes
CCI Savoie
DDT 01
DDT 03
DDT 07
DDT 15
DDT 26
DDT 38
DDT 42

DDT 43
DDT 63
DDT 69
DDT 73
DDT 74
Fédération du BTP 01
Fédération du BTP 03
Fédération du BTP 26/07
Fédération du BTP 38
Fédération du BTP 42
Fédération du BTP 43
Fédération du BTP 63

Fédération du BTP 69
Fédération du BTP 73
Fédération du BTP 74
Fédération des SCOP BTP Auvergne-Rhône-Alpes
FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle Habitat FFB Auvergne-Rhône-Alpes
Métropole de Lyon
Conseil régional de l'Ordre des architectes
Auvergne-Rhône-Alpes
Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes
UNGE Rhône-Alpes
UNTEC Rhône-Alpes Auvergne

